

J.A. Lausanne Demain 28 public

Encore les rutabagas, réchauffés...

Même maladie, mêmes symptômes

Le peuple votera les 27 et 28 février. Désormais, la campagne est ouverte ; la parole est aux simplificateurs. Votez « oui » pour favoriser la construction de logements, votez « non » pour rendre possible le financement du logement. Belle démagogie, belle confusion, dont il est permis toutefois de tirer un enseignement. A partir du moment où l'on s'adresse au peuple, chaque camp admet que seul un langage concret peut toucher ; inflation, investissement, crédit, loyer de l'argent, taux hypothécaire, émission de titres, etc., tous ces mots sont abstraits, sans chaleur. On les laisse au vestiaire. Le mot logement, lui, désigne un besoin humain fondamental. Aussi, on en use ; et même on le galvaude, car il ne couvre aucune véritable politique du logement. On exploite simplement son pouvoir affectif.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, mais nous en avons aujourd'hui une vérification expérimentale : si l'on veut consulter le peuple sur des questions qui touchent à la croissance économique, et non plus aux principes juridiques et constitutionnels, seul un plan économique, qui fixerait des objectifs collectifs et humains, qui permettrait de discuter des variantes, de présenter des choix, créerait les conditions d'une discussion démocratique.

Le pays officiel

On découvre toutefois un facteur commun dans les attitudes. Du « Vorort » de l'industrie à l'« Union syndicale », on sent le pays officiel serrer les coudes. Les questions économiques sont complexes, pensent les porte-parole des grandes associations, le plus simple est d'avancer prudemment en tâtant le sol du pied et en s'agrippant à la main courante. L'essentiel demeure l'unité nationale. Une politique peu cohérente, mais sur laquelle l'accord se réalise vaut mieux qu'une politique plus intelligente qui diviserait. C'est une sorte de prudence helvétique ; jusqu'ici elle a réussi. L'administration primait la politique.

Au fond de cette attitude, on découvre à la fois la peur de l'inconnu et du risque, et l'illusion qu'avec de la bonne volonté, de l'acharnement au travail, du sérieux, les choses s'arrangent d'elles-mêmes.

Et après février ?

Quelles sont ces questions ?

Dans quelle proportion et selon quel ordre les investissements publics seront-ils accrus pour répondre aux besoins essentiels du pays ? Qui les financera ? Comment la rationalisation industrielle sera-t-elle stimulée ? L'encouragement de l'épargne impliquera-t-elle la participation des ouvriers aux bénéfices des entreprises ? Comment les cartels seront-ils contrôlés ? Comment la croissance des cantons écono-

Au lieu de ce langage, nous retrouvons en ce mois de février, tous les symptômes de la confusion démocratique que révélait déjà la consultation populaire de décembre 1964 sur le contrôle des loyers. Soit :

- le chantage gouvernemental. C'est à prendre ou à laisser, nous dit-on une fois de plus. Il n'y a pas d'autre politique que ce plat de rutabagas, et peu importe que vous aimiez ou que vous n'aimiez pas : c'est ça ou rien ;
- le fait que des hommes, d'accord entre eux sur un programme politique concret, votent les uns oui, les autres non ; d'autres encore, blanc ;
- l'hésitation des citoyens qui voudraient honnêtement se faire une opinion. Beaucoup resteront chez eux ;
- l'échange du oui immédiat contre des promesses vagues (en décembre, un programme de construction mal défini ; en février, un programme économique complémentaire encore dans les limbes).

Autant de symptômes de la maladie de la démocratie directe.

Que le hérisson suisse se ramasse bien sur lui-même : ténacité, prudence et optimisme.

Le plus souvent il en va ainsi en politique comme dans la vie. La patience use les difficultés. Mais la sagesse, parfois et plus rarement, c'est de savoir choisir à temps. Les bons petits soins ne permettent pas toujours de tout guérir.

Le pays officiel croit, cherche à croire, non sans inquiétude, aux vertus des compresses. Cherchons, dit-il, ce qui nous unit : admettons que les intérêts des grandes banques recoupent ceux de nos industries d'exportation qui garantissent la prospérité de la classe ouvrière. Ne sommes-nous pas tous les garants de la valeur du franc suisse ?

Mais ces exhortations ne répondent pas aux questions les plus directes.

Il n'y aurait pas d'alternative

Nous avons dit, dans D.P., l'intérêt du travail des étudiants saint-gallois sur la situation économique suisse. M. Max Weber vient, tardivement, de commenter le programme saint-gallois dans la « Berner Tagwacht ». C'est un exercice d'école utile, dit-il en substance, mais en aucun cas une contre-proposition à une politique économique approuvée par le Conseil fédéral, les Chambres et lui-même. Petits impertinents, va !

Domage ! Car le programme saint-gallois était le signe d'un dégel. C'était une ouverture à laquelle la gauche pouvait répondre.

Samedi dernier, les « Saint-Gallois » ont délégué un

des leurs à Lausanne pour présenter, sous l'égide de la Ligue du Gothard, leur programme économique. De ce contact direct nous avons eu la confirmation de la vigueur de leurs thèses générales. Premièrement, au lieu de parler de frein et de déflation, ils parlent, sans écarter des mesures conjoncturelles, un langage de croissance économique. D'où pour eux l'importance des investissements publics, de la recherche scientifique, de la prévision, de la rationalisation.

Ils ont toute la conviction d'une jeune génération ; ils apportent du nouveau.

A ne pas décourager surtout.

Bi-mensuel romand
N° 28 25 février 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Nils de Dardel

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Marx Lévy

Jean-Jacques Leu

Serge Maret

Jacques Morier-Genoud

C.-F. Pochon

Le N° 29 sortira de presse le jeudi 18 mars 1965

Conclusion d'une enquête:

Nestlé sert-il l'économie suisse?

La marquise

Exporter ; faire travailler à l'étranger plus de 200 fabriques ; tisser un réseau serré de filiales qui enveloppe les cinq continents ; recruter en Suisse l'état-major qui gouverne cet empire ; distribuer quelque cent millions de dividendes et une masse salariale importante, ce sont là des titres qui devraient donner droit à une mention très honorable d'entreprise « qui a bien mérité de la patrie ».

Encore faut-il y regarder de plus près avant de décerner ce satisfecit. On connaît la formule : ce qui est bon pour la General Motors (ou Nestlé) est bon pour les Etats-Unis (ou la Suisse) ! Au goût du jour, c'est un argument ancien régime : quand une marquise commandait une robe somptueuse, quelle aubaine pour les « petites mains » ! Ce qui était bon pour Madame de... était bon pour les cousinettes. Mais poussons l'examen !

Sa grandeur

Nestlé est à l'échelle mondiale. Bravo ! Son gigantisme assure au moins son indépendance. Nous la préférons telle, plutôt que succursale d'Unilever ou de General Foods. On ne saurait donc fonder une critique sur des réactions irrationnelles et agressives devant cette chose trop grande, trop forte, trop puissante. Au contraire, sa réussite est un mérite. Certes, quand on analyse les données de la réussite de Nestlé, on découvre des facteurs respectables et d'autres qui le sont moins. Nous avons décrit la volonté impérialiste de l'entreprise. Nous avons souligné l'importance de la recherche technique. Nous avons dit quels extraordinaires débouchés s'offraient aujourd'hui à l'industrie alimentaire, d'une part en raison de l'augmentation de la population mondiale, d'autre part parce que, dans les pays à haut niveau de vie, le consommateur consacre toujours plus d'argent à des produits qui permettent d'économiser du temps (l'instantané, le surgelé). Il est amusant à ce propos de remarquer combien Nestlé adapte sa publicité à l'origine de ses consommateurs. Pour les masses africaines, Nescafé est associé aux prestiges de la puissance, de la richesse et de la virilité. On présente Nescafé aux Noirs, comme une Jaguar ou une Alfa-Roméo aux Européens. Nous avons sous les yeux quelques exemplaires typiques de « Vie africaine » où s'étale un roman-photo publicitaire, dont le scénario est le suivant : un couple de Noirs, Monsieur, Madame, partent pour un beau et lointain voyage en avion ; au moment du départ, Monsieur s'effondre, affalé sur une chaise : Ah ! que je suis fatigué. Madame, déçue, inquiète, fait apporter du Nescafé. Monsieur boit, le breuvage agit, il se redresse et s'étire de toute sa hauteur. Alors ils peuvent partir pour ce beau voyage qu'évoque, à l'arrière-fond, la pointe du fuselage de l'avion. Nous, pauvres Blancs, n'avons pas droit au symbolisme publicitaire d'un Nescafé aphrodisiaque. Prosaïquement, nous devons « préférer Nescafé ».

Mais les rapports de Nestlé avec le tiers-monde ne sont pas toujours aussi aériens. L'entreprise, pour une part importante de sa production, tire profit du cours mondial extraordinairement bas des matières premières. Consultons le dernier indice, établi par la Société de Banque Suisse, sur la base de 100 pour le quatrième trimestre 1949. Cours des produits agricoles et des denrées coloniales (1964-1965). Au plus haut : 136,6 ; au plus bas : 81,8 ; fin janvier 1965 : 81,8. Autrement dit, une double caractéristique : des prix extrêmement variables, ce qui a toujours été considéré comme naturel pour les produits agricoles et coloniaux (d'où possibilité de coups heureux dans la politique d'achat et de stockage), **mais surtout des prix qui ont baissé depuis quinze ans ; 1949 : 100 ; janvier 1965 : 81.** Aujourd'hui encore, l'offre excédentaire de cacao maintient les cours au niveau le plus bas. Quelques-uns des millions de

Nestlé sont là : sa prospérité a un arrière-goût de pauvreté du tiers monde.

D'un point de vue international, une critique serait donc possible. Elle ne viserait d'ailleurs pas plus Nestlé que l'ensemble du système capitaliste, qui veut que l'économie des pays industrialisés bénéficie du cours très bas des matières premières des pays non-industrialisés.

Mais, si l'on admet que les choses sont ce qu'elles sont, ne reste-t-il pas à conclure, avec quelque mauvaise conscience, que grâce à Nestlé nous profitons égoïstement, sur le plan national, d'un ordre économique mondial inéquitable ?

Certes, l'entreprise peut prétendre que sa raison d'être est d'abord de servir le consommateur. Et les titres qu'elle fait valoir sont de qualité. Les laits acidifiés ont sauvé des vies infantiles ; les recherches récentes pour la mise au point d'aliments-médicaments auront le même prix que la recherche pharmaceutique. L'instantané, le condensé, sont pour chacun fort pratiques. Ces services rendus ne sont pas négligeables. Mais la concurrence les aurait mis tôt ou tard à notre portée. Sans Nestlé notre confort alimentaire serait le même. Il nous intéresse toutefois que ce soit une entreprise suisse qui ait été à la pointe de la recherche et de la compétition.

Le point de discussion essentiel est donc bien en fin de compte celui de l'intérêt national. D'ailleurs, c'est sur ce terrain-là que se plaçait M. Petitpierre.

Le label suisse

Quand bien même Nestlé s'installe partout sous les noms les plus divers et se présente le plus souvent dans chaque pays en revêtant le costume national local, elle tire d'incontestables avantages de son origine suisse.

L'accession de M. Petitpierre, ancien responsable de notre diplomatie, à la tête de son conseil d'administration, lui a permis d'entreprendre une utile opération de charme auprès des pays du tiers monde, où le passeport de la Suisse neutre n'inspire pas une méfiance post-coloniale instinctive. De la même manière, des liens étroits ont été tissés avec la Croix-Rouge internationale.

Nestlé utilise aussi toutes les capacités commerciales de notre pays. Ses relations avec le Crédit Suisse sont connues (en 1939, trois administrateurs de cette banque siégeaient à son conseil d'administration) ; mais elles ne sont pas exclusives ; même affinité avec la Société de Banque Suisse, dont le président, M. Samuel Schweizer, se retrouve aujourd'hui dans le conseil de Nestlé. M. Petitpierre, nous l'avons dit, assure une liaison avec les ciments, la métallurgie lourde, l'horlogerie, les assurances. M. Obrecht, conseiller aux Etats de Soleure, dernier né du conseil d'administration, a des liens étroits avec la métallurgie fine, etc. Les mariages d'affaires se font entre cousins germains des mêmes deux cents familles.

Récemment, Nestlé a développé ses relations avec l'Université. M. Jacques Freymond, au conseil d'administration, symbolise ces publics-relations (américano) universitaires. M. Bignami, un des administrateurs de Nestlé (en effet, Nestlé est bicéphale ; l'autre M. Corthésy. A l'origine, la division des responsabilités voulait que l'un administrât les affaires courantes, quand le second préparait les plans de développement ; et puis l'empire est devenu si vaste qu'un des deux délégués est toujours itinérant ; alors quand l'un voyage, l'autre garde le siège), M. Bignami définissait ainsi les rapports entre Nestlé et l'Université de Lausanne :

« Je suis certain qu'à l'avenir nous devons compter plus que jamais sur l'apport de l'Université de Lausanne qui, grâce à son rayonnement et à ses spécialisations, pourra nous assurer un nombre toujours plus important de collaborateurs, donc de cher-

cheurs, donc d'idées ; je pense surtout aux biologistes, aux ingénieurs-chimistes, aux biochimistes, aux techniciens, aux ingénieurs, aux économistes, aux juristes, ainsi qu'aux élèves de l'Ecole des hautes études commerciales et de l'Ecole des sciences sociales et politiques. » (Revue économique et sociale, juillet 1960.)

(De surcroît, Nestlé a songé à créer dès 1956 sa propre école de formation de cadres d'entreprises, l'I.M.D.E., ouvert aussi aux dirigeants d'autres maisons ; l'enseignement fut donné d'abord, essentiellement, par des professeurs américains, non sans quelques déconvenues parfois ; aujourd'hui, des professeurs suisses y tiennent des chaires.)

Enfin, Nestlé a fait appel aux meilleurs spécialistes de l'organisation industrielle. La plupart travaillent pour elle, regroupés dans une société anonyme, l'Afico S. A., au capital de 11 737 000 francs.

Comme toutes les grandes entreprises, Nestlé voue le plus grand soin au recrutement de ses cadres. D'où le rôle des antennes universitaires. Un exemple : M. Décosterd a soutenu, il y a peu, une thèse, remarquée, sur « l'administration fédérale ». Voilà qui aurait pu intéresser l'exécutif fédéral, mais c'est Nestlé qui l'engagea.

Nestlé, il est vrai, accepte, et parfois dans les domaines les plus inattendus, de prêter à l'Etat les hommes qu'elle attire à son service. Non sans quelque surprise, on a pu lire parmi les membres de la commission restreinte chargée de diriger la réorganisation du Département militaire, le nom d'un collaborateur de Nestlé : M. Schmitt, qui était, à Zurich, professeur d'organisation industrielle, aujourd'hui au service de Nestlé (de surcroît, dans cette commission, on trouve M. Goetschin, professeur d'économie à l'Université de Lausanne, chargé de cours à l'I.M.D.E.).

La Suisse offre donc à Nestlé un passeport respecté, les talents de ses anciens magistrats, ses universitaires, des cadres, des hommes qui ont le sens des affaires internationales.

Et en échange ?

Pour répondre à cette question, nous nous placerons de trois points de vue : les salaires, la politique agricole, la fiscalité.

Les salaires

Nestlé ne compte que quatre fabriques en Suisse contre 208 à l'étranger. Elle occupe 85 000 personnes, dont 5000 en Suisse. Dans chaque pays, les salaires sont adaptés, bien sûr, aux conditions du marché local de la main-d'œuvre. En Suisse, pour ses ouvriers et ouvrières, Nestlé accepte les normes du contrat collectif. Voici celui qui est appliqué à Orbe :

Classe	Hommes		Femmes	
	cél.	mariés	cél.	mariés
16 - 17 ans	2.75	2.90	2.12	2.27
	(à cet âge?)			
18 ans révolus	2.95	3.10	2.22	2.37
19 ans révolus	3.06	3.21	2.27	2.42
20 ans révolus	3.44	3.59	2.57	2.72
Chefs d'équipes et professionnels	4.13	4.28	3.02	3.17

Ajoutons que l'amplitude est au maximum de 50 ct. en 10 ans pour les hommes ; parfois s'ajoute un léger supplément pour postes de travail (de 4 à 28 ct. pour les hommes). Multipliez ces chiffres par 200, vous aurez le montant de la paie mensuelle. C'est du lait plutôt écrémé. Et remarquons que ces salaires se calculent au centime près (en revanche, entre nos diverses sources d'information pour déterminer le chiffre d'affaires du groupe, nous avons une marge d'approximation de deux milliards).

Les retraites sont à la mesure des salaires, maigres. A Orbe, de surcroît, ces jours, une quinzaine d'anciens ouvriers occupant des appartements vieux, sans confort, mais extrêmement avantageux (Fr. 47.—

pour deux pièces) viennent de recevoir leur congé. Pourtant les difficultés de relogement sont considérables. Et à quel prix : 110 francs la pièce. Mais la règle Nestlé est appliquée à nouveau avec rigueur : il faut dans les appartements contrôlés par la société faire place aux ouvriers actifs, que l'on s'attache en mettant à leur disposition des appartements à prix bas.

Mais n'aurait-il pas été possible de faire une politique du logement « constructive », au lieu d'imposer des rocadés pénibles à d'anciens ouvriers et ouvrières, 30 à 40 ans au service de Nestlé, qui occupent des maisons bâties en 1900 ?

Nestlé traite ses salariés comme ses actionnaires, toute proportion gardée. Plutôt que de distribuer des dividendes trop somptueux, elle préfère constituer des réserves financières qui permettent au moment choisi d'acheter la société dont on aura besoin sur l'échiquier mondial. Pour les ouvriers, il y a le tarif local qu'on respecte au centime près, plutôt que de distribuer des salaires « trop généreux ». Et avec l'argent épargné, il est possible alors d'acheter, en mettant le prix, les services de l'homme, du spécialiste, du chercheur dont on a besoin. Lorsqu'il rencontre une difficulté, M. Bignami veut pouvoir s'assurer la collaboration du meilleur spécialiste, local, européen ou même mondial. Un exemple local de ce que cela signifie. Un chef de service éminent de l'administration publique avait attiré l'attention de Nestlé. Nestlé lui dit : c'est votre salaire actuel (le plus élevé de l'administration) plus 20 000 francs et vous passez chez nous.

Certes, la masse salariale distribuée est importante. 14 millions en 1956 dans le canton de Vaud. L'intérêt public y trouve donc son compte : mais ces millions d'ailleurs chichement répartis aux ouvriers et ouvrières permettent aussi de recruter et de former un haut personnel très qualifié. Or, le secteur collectif dispute aux entreprises privées le même marché du travail. Dans notre petit pays il ne peut soutenir, en aucune manière, la concurrence Nestlé dans la mise aux enchères des meilleures têtes.

La politique agricole

La thèse de M. Petitpierre était la suivante. Les entreprises suisses qui contrôlent des filiales étrangères servent l'intérêt suisse puisque le bénéfice de leur activité étrangère finit par revenir au pays.

Dans le cas de Nestlé, cette thèse appelle quelques correctifs. Tout d'abord l'essentiel des bénéfices reste sur place. Probablement dans une proportion de 5 réinvesti contre 1 rapatrié.

Ensuite, pour une nation, il n'est pas indifférent qu'une entreprise exporte ou fasse travailler une filiale étrangère. Le travail à l'étranger peut être intéressant s'il soulage le marché du travail. En revanche, l'exportation est préférable lorsqu'il s'agit d'écouler des produits naturels de la Suisse. Tel est le cas des produits agricoles.

Ce problème est d'autant plus important que l'agriculture européenne, sous la pression du Marché commun, modifie ses structures. Même l'agriculture allemande, si protégée jusqu'ici, doit s'adapter. Un jour ou l'autre, avec ou sans Marché commun, l'agriculture suisse devra faire de même. Or, pour faciliter cette mue, le soutien d'une puissante industrie alimentaire serait un atout précieux.

Mais Nestlé n'utilise pas sa puissance pour aider notre agriculture à se mettre à l'heure européenne. Nestlé s'est installée en force à l'intérieur du Marché commun : elle traite les vaches françaises comme les vaches hollandaises. Le Marché commun, disait un directeur au journaliste français Jean Lecerf (« Le Figaro », 3 mars 1960), nous intéresse. Il égalisera les conditions d'achat entre nos diverses sociétés européennes ; il élargira notre marché. Dans l'interview entière, un seul critère apparaît : l'intérêt de la

Holding, prête à affronter l'expérience Marché commun, mais jamais l'intérêt de la Suisse, elle, inadaptée.

Ce sera un étrange paradoxe de découvrir bientôt que Nestlé est la société alimentaire la mieux outillée pour assurer l'écoulement de produits qui intéressent en premier chef notre agriculture (le lait d'abord, mais aussi la tomate et diverses conserves), que nous avons donc à la fois le meilleur outil qui soit au monde et l'agriculture qui connaît les plus grandes difficultés.

Sur ce point, il n'y a pas concordance entre la politique de Nestlé et l'intérêt général.

La fiscalité

Une règle du droit fiscal veut que l'on n'impose que peu les holdings parce que les sociétés qu'elles contrôlent ont déjà été frappées par l'impôt. Agir autrement serait pratiquer la double imposition. Mais lorsqu'une entreprise compte 208 fabriques à l'étranger et 4 en Suisse, vouloir lui éviter une double imposition, c'est renoncer à tirer un bénéfice fiscal de ces fameux revenus drainés à l'extérieur.

Il faut le dire hautement, le statut fiscal des holdings est en Suisse un privilège scandaleux. C'est pour avantager Nestlé que la loi vaudoise fut modifiée en 1956 afin d'exonérer la holding de tout impôt sur le bénéfice. La société faisait valoir comme argument : premièrement qu'elle versait 14 millions de salaires à l'économie vaudoise, ce qui revient à dire que les impôts que paient ouvriers et employés sur leur salaire sont un motif pour exonérer la société de toute redevance ! Non seulement les filiales paient « déjà », mais les salariés de l'entreprise paient « aussi » ! Deuxièmement, si Vaud ne modifiait pas sa législation, on irait à Zoug ou à Glaris. Doux chantage. Le Grand Conseil vaudois s'inclina, supprima l'impôt sur le bénéfice des holdings à l'unanimité, moins trois voix et des abstentions, et pratiquement sans discussion (séance du 11 septembre 1956).

Malgré cela, le statut fiscal vaudois de Nestlé n'est effectivement pas le plus favorable qui soit en Suisse. Consultez une brochure récente de l'Union de Banques Suisses (septembre 1964). Elle a pour titre : La fondation d'une société en Suisse. Au chapitre des holdings, on ne manque pas de mettre en valeur les cantons dont le régime fiscal est le plus favorable aux holdings. Qu'en en juge. O vertus du fédéralisme !

Cantons	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Impôt communal
Bâle-Ville	aucun	1 % du capital et des réserves apparentes	aucun
Glaris	aucun	0,5 %	aucun
Grisons	aucun	1 %	aucun
Zoug	aucun	de 0,5 à 1,5 %	aucun
Zurich	aucun	0,6 %	taux proportionnel à l'impôt cantonal

Dans le canton de Vaud, l'impôt est (art. 59 de la loi d'impôt) de 2 % sur le capital social et les réserves apparentes, et il n'y a pas d'exonération de l'impôt communal.

L'impôt dû par Nestlé pour 1963-1964 peut donc approximativement être calculé (capital social 195,6 millions et 200 millions de réserves apparentes). Compte tenu des centimes additionnels, on ne doit pas être loin de la réalité en affirmant que Nestlé paie quelque 900 000 francs d'impôt à l'Etat de Vaud. C'est dérisoire comparé aux 84 millions distribués aux actionnaires qui, pourtant, ne sont pas gâtés. C'est dérisoire parce que Nestlé jouit d'un double privilège fiscal. Le rendement n'est pas imposé d'une

part, et d'autre part, on ne tient compte que des réserves apparentes alors que les réserves latentes sont énormes.

Le conseil d'administration de la holding, par les tantièmes, proportionnels au bénéfice, se partage un million et demi, conformément aux statuts. **Cela signifie que l'impôt vaudois n'est que les 3/5 des tantièmes de ces douze messieurs**, alors que le canton de Vaud porte la lourde charge d'une université que M. Bignami déclarait indispensable à la formation des cadres Nestlé. Aussi est-il permis de dire que les cadeaux les plus somptueux : un million pour la création d'une maison d'étudiants, 500 000 francs pour l'agrandissement de l'hôpital Nestlé, que ces cadeaux ne sont qu'une petite partie de l'énorme économie obtenue grâce aux privilèges fiscaux.

Conclusion

Nestlé n'a pas d'autre fin qu'elle-même. Tout est sacrifié à son propre développement. Certes, son expansion est une magnifique réussite et le pays, incontestablement, en profite indirectement.

Mais pour que Nestlé puisse prétendre que sa fin est le service de l'économie nationale, ce qui serait le propre d'une entreprise d'intérêt public, il faudrait : — que sa gestion et son information soient transparentes et contrôlables ; — que sa politique d'expansion tienne mieux compte des intérêts de l'agriculture suisse ; — qu'elle ne se dérobe pas, même légalement, devant son devoir fiscal élémentaire.

Ces trois conditions-là ne sont pas remplies.

Annexes

« En pleine compréhension des besoins immédiats de l'entreprise » (lettre Nestlé de résiliation de bail à un ancien ouvrier).

.... janvier 1965.

Concerne : bail à loyer

Monsieur,

En possession d'instructions impératives de notre siège de Vevey et dans le but de rendre nos foncières à leur destination première qui est d'abriter le personnel actif de notre fabrique, nous sommes dans l'obligation de dénoncer pour le 31 mars 1966 votre bail à loyer conclu en 19...

Conscients de la perturbation qu'implique cette décision pour vous-même et ceux qui partagent votre domicile actuel, nous avons voulu, d'entente avec notre direction, accorder un délai suffisamment long pour vous permettre le choix d'un nouvel appartement sans que des prolongations soient nécessaires. Nous espérons sincèrement qu'il vous sera possible de faire face à cette situation en pleine compréhension des besoins immédiats de l'entreprise que vous avez servi avec tant de dévouement.

Nous vous présentons, Monsieur (Madame), nos salutations distinguées.

La maison ne fait pas de cadeaux

Un directeur qui gérait directement les fabriques suisses prend sa retraite. Il recevra un cadeau pour services rendus. Chaque fabrique contribuera à cette offrande et le personnel sera associé à cet hommage. Dans l'une d'elles, la direction décrète : retenue automatique de 50 ct. sur chaque paie. Mais, comme il s'agit d'un cadeau, donc d'une contribution volontaire, les ouvriers qui ne sont pas d'accord avec cette manière de faire peuvent passer à la caisse et signer une pièce attestant leur refus. Plusieurs se sont présentés.

Nous espérons que Monsieur le directeur appréciera en hommage plus le courage de la protestation que les 50 ct. d'un cadeau prélevé à la source.

La justice n'est pas une valeur bourgeoise

C'était une de ces manifestations qu'un mouvement d'étudiants de gauche organisait, le 1^{er} novembre, jour anniversaire de l'insurrection algérienne, pendant la guerre, avant l'indépendance. Et quand l'orateur français invité s'écriait : le renouveau du socialisme viendra d'Algérie, il se taillait, à coup sûr, un succès.

Pourquoi faut-il que les espoirs tournent si souvent à l'illusion, que les choses se corrompent plus vite que ne l'imaginaient même les réalistes, que les cyniques apparaissent comme les seuls philosophes de l'histoire ?

La saisie des journaux, la liquidation de l'indépendance syndicale, les tortures, les camps d'internement, l'arbitraire policier, il y en a trop pour que tout puisse être justifié par les exigences de la Révolution.

Prenons un cas particulier qui était à notre portée ; nous avons étudié le dossier Genoud. Genoud, certes, n'était pas un homme de gauche. Il porte le titre de banquier, mais il ne s'inscrivait pas dans la tradition des distinguées banques privées suisses. Un aventurier plutôt, au sens du XX^e siècle. On n'ignore pas qu'il fut frontiste pendant la dernière guerre. Sa qualité d'aventurier était d'ailleurs appréciée à Alger : elle s'alliait au sens des affaires, au dynamisme, à l'entregent.

On sait que cette affaire compliquée, dans les détails de laquelle nous ne désirons pas entrer, est liée à la rupture Ben Bella - Kidder. Kidder détenait les fonds du F.L.N. Ils furent, un temps, confiés à la Banque commerciale arabe, dont Genoud était un des administrateurs. Quand le gouvernement algérien déposa auprès de la justice genevoise une plainte pour détournement de fonds, dont l'instruction fut poussée avec un grand zèle maladroit, Genoud fut sollicité par un envoyé algérien de faire contre Kidder une déposition. Il refusa. Il eut ensuite l'imprudence de retourner en Algérie, où il dirigeait une banque, la Banque populaire arabe. Peu après, il était arrêté.

Ce qui frappe ?

L'absence réelle de garanties élémentaires dans le déroulement de l'instruction, la méconnaissance du rôle de la défense.

Très vite, on découvre que des affaires de ce genre n'ont pas à être plaidées — elles échappent à la justice — mais à être négociées, car elles sont politiques. La justice devient marchandage. Mais ce qui nous intéressait, c'était de savoir comment, dans des cas semblables, agissait le gouvernement suisse et ses diplomates.

Les représentants de la Suisse n'ont pas l'obligation de venir, juridiquement, au secours d'un ressortissant emprisonné. En revanche, il est de leur devoir de rendre (avec l'accord du gouvernement étranger dont l'autorisation se fait souvent longtemps attendre), une visite à celui qui est incarcéré, afin de l'entendre et de s'assurer que sa santé ne suscite pas d'inquiétude. Pour le reste, les affaires suivent leur cours. Il en résulte que le « petit expatrié » ne recevra qu'un faible secours en cas d'arbitraire. Mais si sa famille s'agite, si son arrestation fait du bruit, peut-être pourra-t-il bénéficier d'un soutien gouvernemental. (Dans l'affaire Genoud, le gouvernement algérien pouvait croire que le caractère aventurier du banquier limiterait l'« émotion » nationale, et que conséquemment la marge d'arbitraire était assez grande.)

Il y a une section du Département politique qui s'occupe de l'Algérie. C'est la section **ouest** ! La terminologie administrative date toujours un peu ! Quand donc le chef de cette section négocie, il parle d'aide technique, de services rendus ; et ces propos pèsent ce que pèse internationalement le gouvernement qui les tient. Il en va ainsi pour la Suisse et pour tous les pays occidentaux.

Une certaine conception de la justice, ce n'est pas ce que l'on va défendre très haut devant la tribune internationale. Surtout pas d'éclat. On préfère faire valoir ses atouts économiques, marchander ; on négocie, comme lorsque des intérêts matériels sont en jeu, et pas de manière plus serrée (comme vous êtes idéalistes). Et enfin de compte, un emprisonné

n'apparaît plus comme un justiciable, mais comme un otage ; il s'agit alors de savoir quel peut être le montant de la rançon.

Bien sûr, l'Occident a mauvaise conscience dans la défense de certaines valeurs. Après avoir bafoué au détriment des peuples coloniaux les principes élémentaires de la justice, comment aujourd'hui pourrait-il s'en faire le défenseur patenté ? Le stalinisme, lui aussi, a contribué à corrompre certaines notions : quand la Charte d'Alger, ensemble des textes adoptés par le premier Congrès du F.L.N. proclame (chapitre II, point 7) : « La justice doit être un instrument de défense des intérêts de la Révolution et non un instrument au service des privilégiés », comment ne pas retrouver la phraséologie qui peut justifier tant d'arbitraire, notamment contre d'intransigeants militants révolutionnaires.

Le colonialisme et le stalinisme ensemble ont légué au tiers monde un bel héritage de justice corrompue. Et pourtant, nous avons souvent dit, ici, notamment en discutant le problème de l'arrestation préventive, que les garanties judiciaires ne sont pas à nos yeux une hypocrisie, une fausse valeur occidentale. Au contraire, elles sont un des meilleurs critères de la qualité d'une civilisation. Si elles ont été bafouées en Occident, ces valeurs y sont pourtant nées. Elles méritent d'être défendues, publiquement par nous. Cela prime la défense réaliste de nos intérêts économiques.

La qualité d'une civilisation et, aujourd'hui, la civilisation est à l'échelle mondiale, dépend aussi d'une certaine qualité protestataire.

P.-S. — Sur ce sujet capital des garanties judiciaires tel qu'il se pose chez nous, nous publierons dans notre prochain numéro le point de vue d'un juriste.

Au moment de la correction des épreuves, nous apprenons que M. Genoud a été libéré. A l'arbitraire de l'arrestation a répondu la détermination de l'accusé (grève de la faim), et l'alerte donnée par la presse internationale, plus les bons offices du Département politique. Justice ou épreuve de force ?

Les « Mirage » se rappellent à notre bon souvenir

Le Conseil fédéral vient de publier son rapport intermédiaire sur la fabrication de nos 57 « Mirage ».

Ce message aboutit à la demande d'un crédit supplémentaire de 200 millions. De crédits supplémentaires en crédits supplémentaires, où en sommes-nous ? En 1961, 827,9 millions furent votés ; en 1964, à la suite du rapport Furgler, un crédit de transition de 200 millions fut accordé. Donc, déjà voté : 1 milliard et 27 millions.

Inévitablement, le nouveau crédit supplémentaire réclamé dans le rapport intermédiaire sera accordé : les premières mises sont si fortes qu'il faut bien poursuivre. Nous en serons alors à 1 milliard et 227 millions. Cela permettra probablement de tenir jusqu'en automne 1965. Après quoi un nouveau crédit sera exigé qui fort probablement nous mènera au milliard et demi ; alors seulement le crédit final sera peut-être en vue. Aussi la décision des Chambres qui demandait que le Conseil fédéral présente le plus tôt possible un rapport sur l'ouverture d'un crédit additionnel, cette décision n'est pas près d'être exécutée. « Avant 1966, on ne peut compter » connaître le coût de la série réduite. Car la réduction de la série de 100 à 57, décidée par les Chambres, a bouleversé tous les calculs. Le Département militaire insiste beaucoup sur ce point : il tient, enfin, une excuse qu'il croit bonne. Les parlementaires qui auront voulu limiter les dégâts auront ainsi bon dos.

Sur le plan technique, relevons que les essais du système de guidage électronique Taran se poursui-

vent aux Etats-Unis. La moitié du programme d'essai a été accompli. Jusqu'ici deux incidents. Le rapport fédéral les attribue aux appareils de guidage au sol, les sources d'information américaines (selon la « National Zeitung », 11 février 1965) parlaient, elles, d'un mauvais fonctionnement des appareils de bord. N'oublions pas que le « Mirage » suisse est véritablement un prototype. On ne peut donc prétendre que l'on soit définitivement au bout des surprises, prêts pour la série définitive.

A part cela, on est heureux d'apprendre par ce message que la troupe s'est familiarisée avec cette nouvelle arme. En fait, il ne s'agit que des deux « Mirage » III BS, biplaces, toujours les mêmes, de service pour chaque revue, qui ne sont pas armés, et qui pour le moment ne sont confiés qu'aux pilotes professionnels. Telle est l'expérience de la troupe.

Où l'on retrouve l'ablation des amygdales

Quelques-uns de nos lecteurs se souviennent que, il y a plus d'une année, commentant le Traité de Moscou, nous parlions d'une opération envisagée dans certains cercles américains : elle aurait eu pour but de détruire les installations de recherche nucléaires chinoises où se préparent les bombes A et H ; ces installations étant localisées et concentrées, l'opération était techniquement facile. Elle avait un nom : l'ablation des amygdales. Elle a ressurgi, ces jours. A plusieurs reprises, les

agences ont annoncé que dans la politique de représailles, dite d'escalade, le dernier échelon était la destruction des installations nucléaires chinoises. Là est le danger profond du conflit vietnamien. Il pourrait servir de prétexte à la solution brutale d'un problème lancinant pour les Etats-Unis (et l'U.R.S.S.) : l'accession prochaine de la Chine au rang de grande puissance nucléaire.

« Domaine Public » à Genève

C'est le 26 février, à 20 h. 15, au Restaurant Landolt, que « D. P. » prend contact avec ses lecteurs genevois.

Participeront à une discussion à bâtons rompus les animateurs du groupe de Lausanne et ceux du groupe de Genève.

Nous espérons avoir l'occasion de faire connaissance avec plusieurs de nos abonnés. Apportez-nous votre appui, vos idées...

A nos lecteurs

Notre concours du meilleur agent recruteur en abonnements est ouvert jusqu'à fin février. L'enjeu est le livre : « Socialisme et liberté », de Fritz Brupbacher, livre offert par C.-F. Pochon.

Demandez-nous des exemplaires de propagande, envoyez-nous des adresses utiles. Prouvez la force mutiplicatrice des lecteurs de D. P.